

Délibération 2024-064

SEANCE DU 02 JUILLET 2024

Date de la convocation : mercredi 26 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi deux juillet, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LACOLLEY Daniel)

Excusés : ROUXEL Dominique, VASSELIN Denise, TRAVERT Dominique, MAUROUARD Arnaud.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : CONVENTION PRESTATION DE SERVICES ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a passé en 2019 une convention de prestation de services avec l'association Familles Rurales de Saint Sauveur le Vicomte pour l'animation du périscolaire matin et soir et de la pause méridienne.

Cette convention a été renouvelée à plusieurs reprises et il convient d'en revoir les conditions, compte tenu du changement de personnel de l'association. Il propose de passer cette convention pour l'année scolaire 2024/2025, renouvelable pour une 2^e année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord au contrat de prestation de services à passer avec l'Association Familles Rurales à compter du 2 septembre 2024 pour l'année scolaire 2024/2025, renouvelable une fois.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS